

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article3488>



# Affectation des stagiaires pour l'année scolaire 2010-2011

- SNES académique de Dijon - S3 - Dossiers académiques - Exercice de nos métiers - Entrée dans le métier (INSPE) - Archives IUFM -  
Année scolaire 2009-2010 (Archives) -



Date de mise en ligne : mercredi 2 juin 2010

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Le ministère a publié au Bulletin officiel n°17 du 29 avril 2010, une note de service qui définit les modalités d'affectation des lauréats des concours (voir ci-dessous). La rentrée scolaire 2010 sera la première année de mise en place de la réforme du recrutement des enseignants du second degré et des CPE.

Les lauréats des concours de recrutement devront formuler 6 vœux.

Vous trouverez ci-dessous la fiche syndicale à renvoyer au SNES. Cette fiche est accompagnée des explications sur le fonctionnement du dispositif.

**Attention**, pour ceux qui doivent se réinscrire aux concours pour la session 2011 les dates d'inscriptions ont changé. Les futurs candidats doivent s'inscrire par internet **du mardi 1er juin 2010, à partir de 12 heures, jusqu'au mardi 13 juillet 2010, 17 heures, heure de Paris aux concours 2011**. (voir ci-dessous la note de service publiée au BO n°21 du 27 mai 2010).

---

Note de service définissant les modalités d'affectation des lauréats des concours 2010 :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Affectation des lauréats aux concours 2010**

Fiche syndicale à renvoyer au SNES et procédure d'affectation des admis aux concours 2010 :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **Fiche SNES - Admis 2010**

Modalités et Fiche syndicale à renvoyer au SNES

Note de service définissant les modalités d'inscription des admissibles aux concours 2011 (BO du 27 mai 2010) :

<https://dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

### **concours recrutement 2011**

